

RÈGLEMENT DE LOCATION DES ROSALIES



> ZONE DE PROMENADE

Ne pas sortir des chemins du Plan d'eau du Canada. Ne pas faire le tour du petit Plan d'eau. Ne pas rouler sur le rond-point et sur les parkings.

> ÂGE

Les enfants jusqu'à 14 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure (+ de 18 ans)

Les enfants au-delà de 14 ans sont considérés comme prenant des places adultes.

> TEMPS DE PROMENADE

Merci de respecter le temps de promenade d'une ½ heure entre la prise de la rosalie et son retour

> ANIMAUX INTERDITS

> PIÈCE D'IDENTITÉ DEMANDÉE EN ÉCHANGE DE LA LOCATION

> ALCOOL INTERDIT ainsi que les PERSONNES ALCOOLISÉES

L'état d'ébriété sur les espaces publics est puni par la loi. (Articles L 3341-1 et R 3353-1 du code de santé publique)

> RESPECT DES USAGERS ET DU MATÉRIEL

Merci de respecter le matériel que vous venez de louer.

Rouler sur les chemins en évitant les trottoirs et espace en herbe.

Faites attention aux autres usagers du plan d'eau du Canada (piétons, cyclistes, joggeurs,...). Les piétons sont prioritaires sur le site.

Respectez les consignes du personnel.

> RESPONSABILITES

Les usagers des rosalies, en qualité de conducteurs, doivent rester maîtres du véhicule qu'ils conduisent. Ils doivent adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des chemins et notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables.

> LA VILLE DE BEAUVAIS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE, DE VOL ET DE DÉTÉRIORATION DE VOS EFFETS PERSONNELS.